

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE PARATRIATHLON

SAINT-JEAN-DE-MONTS

Samedi 11 septembre 2021

COMITÉ D'ORGANISATION & REPRÉSENTATION FÉDÉRALE

Représentants du Comité d'Organisation (Saint-Jean-de-Monts Vendée Triathlon) :

GAUDIN Philippe

POUVREAU François

Représentant du Bureau Exécutif :

GO SSE Cédric – Président de la F.F.TRI.

Officiels Techniques :

LE BAIL Alain et GOMEZ Didier

Arbitres Principaux :

MARGUIN Hervé

LACAMPAGNE Auriane (*adjointe*)

Animation :

BACHET Olivier

DEFOOR Steve

Chronométrage :

PROLIVE SPORT – FONTAINE Guillaume



PROGRAMME

	lieu	horaires	
Classification	Hôtel VALDYS 16 Av. des Pays de Monts, 85160 Saint-Jean-de-Monts	Vendredi 10 sept	de 10:00 à 18:00
Retrait des dossards	Palais des congrès ODYSSEA 67 Esp. de la Mer, 85160 Saint-Jean-de-Monts	Samedi 11 sept	de 08:00 à 11:00
Samedi 11 septembre			

Samedi 11 septembre

Catégorie	n° de vague	Ouverture AT	Fermeture AT	Aire d'appel	Départ
PTVI 1 F & H	1	14:00	14:45	14:50	15:00:00
PTV1 2-3 H	2	14:00	14:45	14:50	15:03:21
PTVI 2-3 F	3	14:00	14:45	14:50	15:03:48
PTS 5	4	14:00	14:45	14:25	15:05:00
PTS 2/3/4 + Open	5	14:00	14:45	14:25	15:06:00
PTWC1 F& H	6	14:00	14:45	15:00	15:30:00
PTWC2 H	7	14:00	14:45	15:00	15:33:08
PTWC2 F	8	14:00	14:45	15:00	15:34:04

PROTOCOLE 17H30



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Au regard de nouvelles mesures sanitaire applicable depuis le 09 août 2021, il est demandé la présentation d'un pass-sanitaire valide, **dispositions applicables aux personnes majeures** :

Aux athlètes :

- au moment de l'entrée dans l'aire de transition.

Aux coach et accompagnateurs :

- au moment du retrait des dossards ;
- au moment de l'entrée dans l'aire de transition.

Au public :

- dans les zones matérialisées de regroupement potentiel (ex: zone de départ, zone d'arrivée, village exposant, etc...)

Afin de gagner du temps lors des contrôles, merci de préparer à l'avance les justificatifs.

Un pass-sanitaire est valide quand :

- le schéma vaccinal est complet ;
- un test PCR ou antigénique est négatif daté de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 est établi.



LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE

Les Épreuves Nationales sont régies par la Réglementation Sportive Internationale (WORLD TRIATHLON) amendée par la Fédération Française de Triathlon, ainsi que la Réglementation Sportive.

Pour les Épreuves Nationales, la Réglementation des Épreuves Nationales prévaut sur la Réglementation Sportive.

Ces règles ont pour objectifs de :

- Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair-play,
- Garantir sécurité et protection,
- Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles.

[Cliquez ici pour accéder aux Réglementations](#)



Un résumé des principaux points de réglementation est présenté à la fin de cet exposé de course.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'« WORLD TRIATHLON Competition Rules ».

- Réglementation WORLD TRIATHLON :
https://www.triathlon.org/uploads/docs/itusp_competition-rules_2019.pdf
- Règles de classification WORLD TRIATHLON :
https://www.triathlon.org/uploads/docs/itusp_paratriathlon-classification-rules_2019.pdf
- Info classification site de la fédé (avec les formulaires à remplir) :
<https://www.fftri.com/nos-engagements/paratriathlon/classification/>



PLAN GÉNÉRAL DU SITE



ACCÈS PARKING



RECONNAISSANCE DES PARCOURS

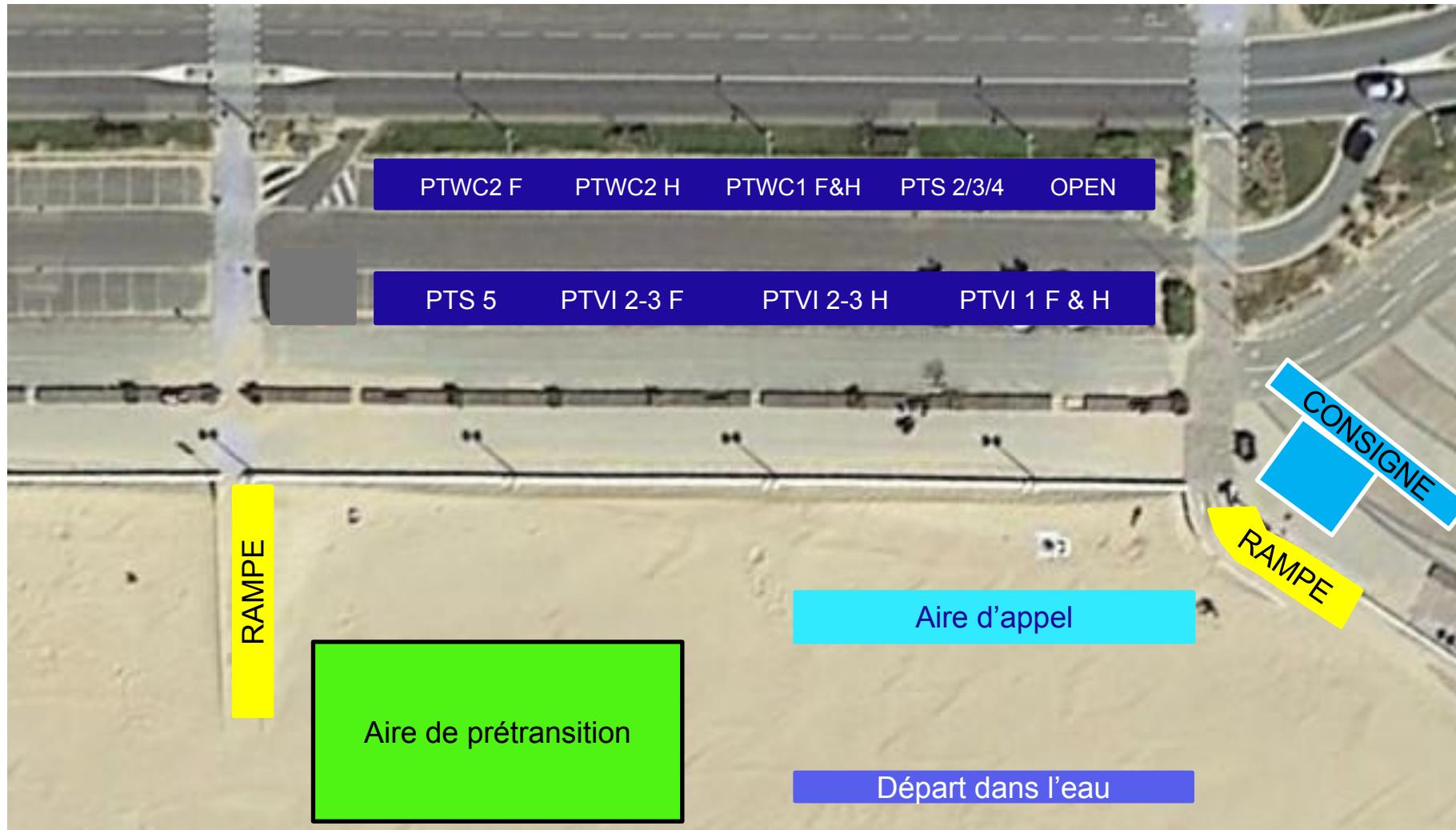
Les repérages des parcours (natation, cyclisme et course à pied) pourront s'effectuer vendredi 10 septembre, mais sur routes ouvertes.

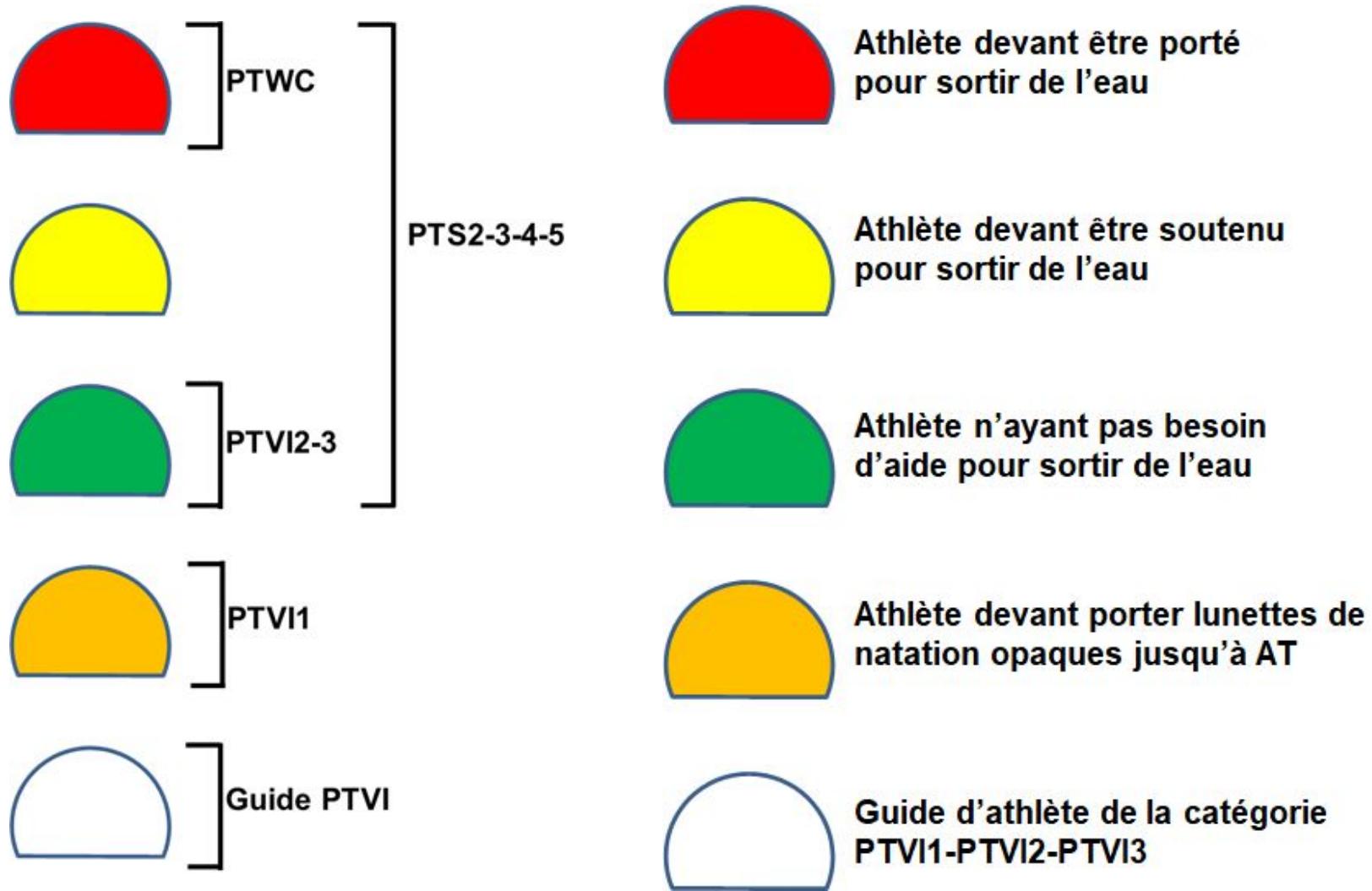
Les repérages des parcours seront autorisés samedi 11 septembre de 9h00 à 12h.

Nous demandons aux athlètes d'observer une extrême prudence et une grande vigilance durant leur circulation sur le site.



ACCÈS A LA ZONE DE DÉPART



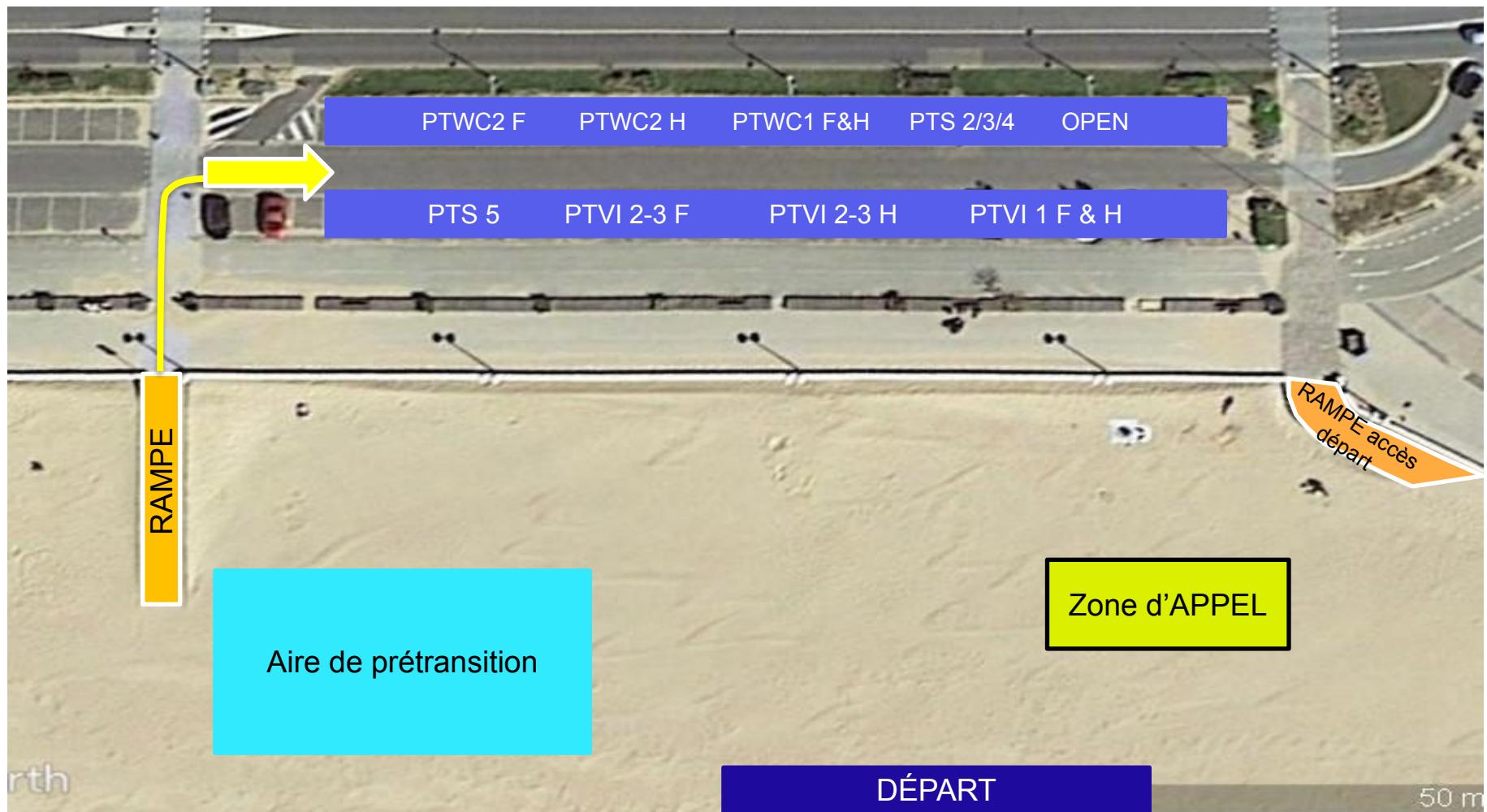


PARTIE NATATION

PARCOURS



TRANSITION NATATION > CYCLISME



RAPPEL: Les handlers PTWC pourront pousser leur athlète sur toute la plage, et jusqu'en haut de la rampe d'accès à l'aire de transition



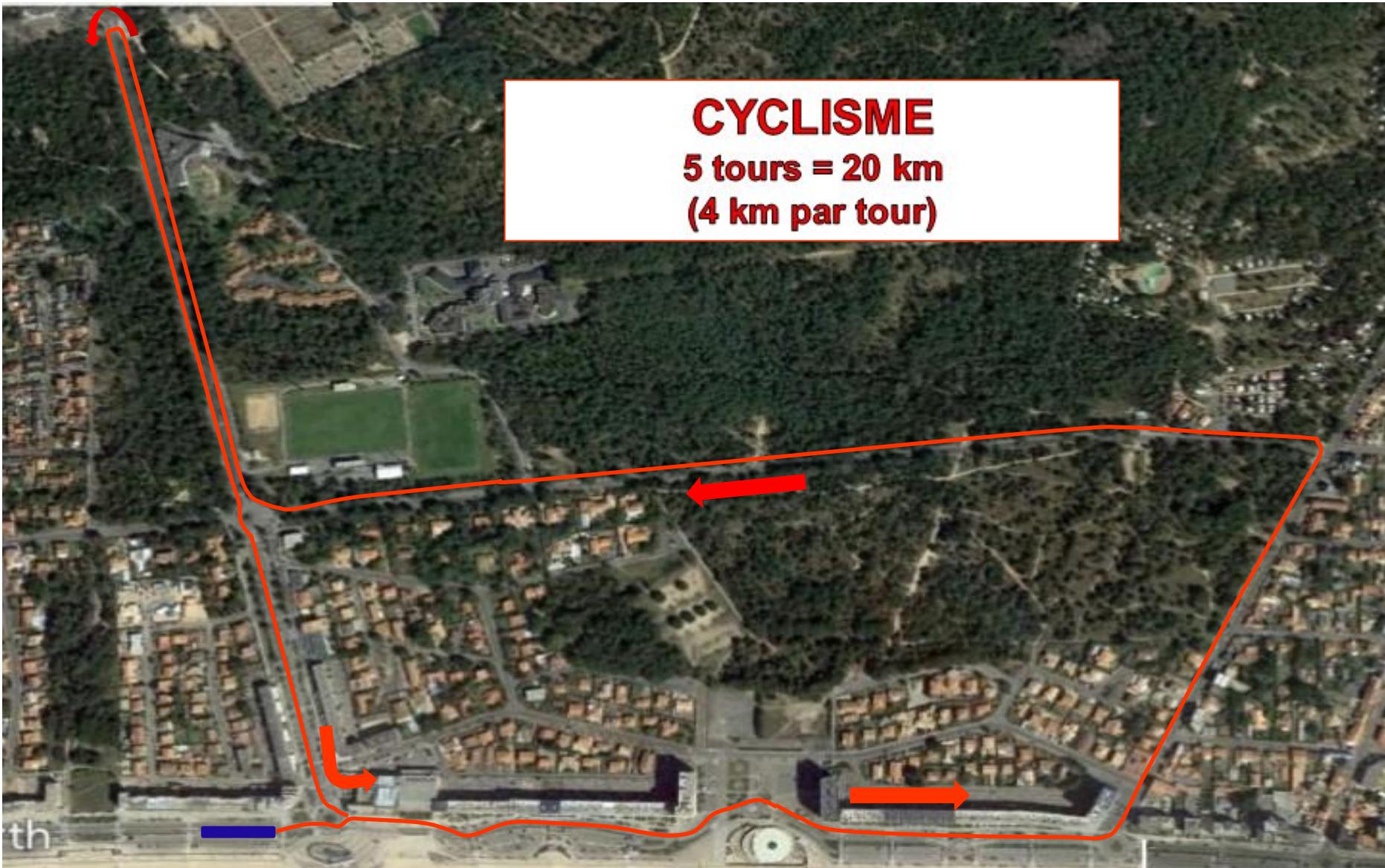
TRANSITION 1

NATATION > CYCLISME



PARTIE CYCLISME

PARCOURS

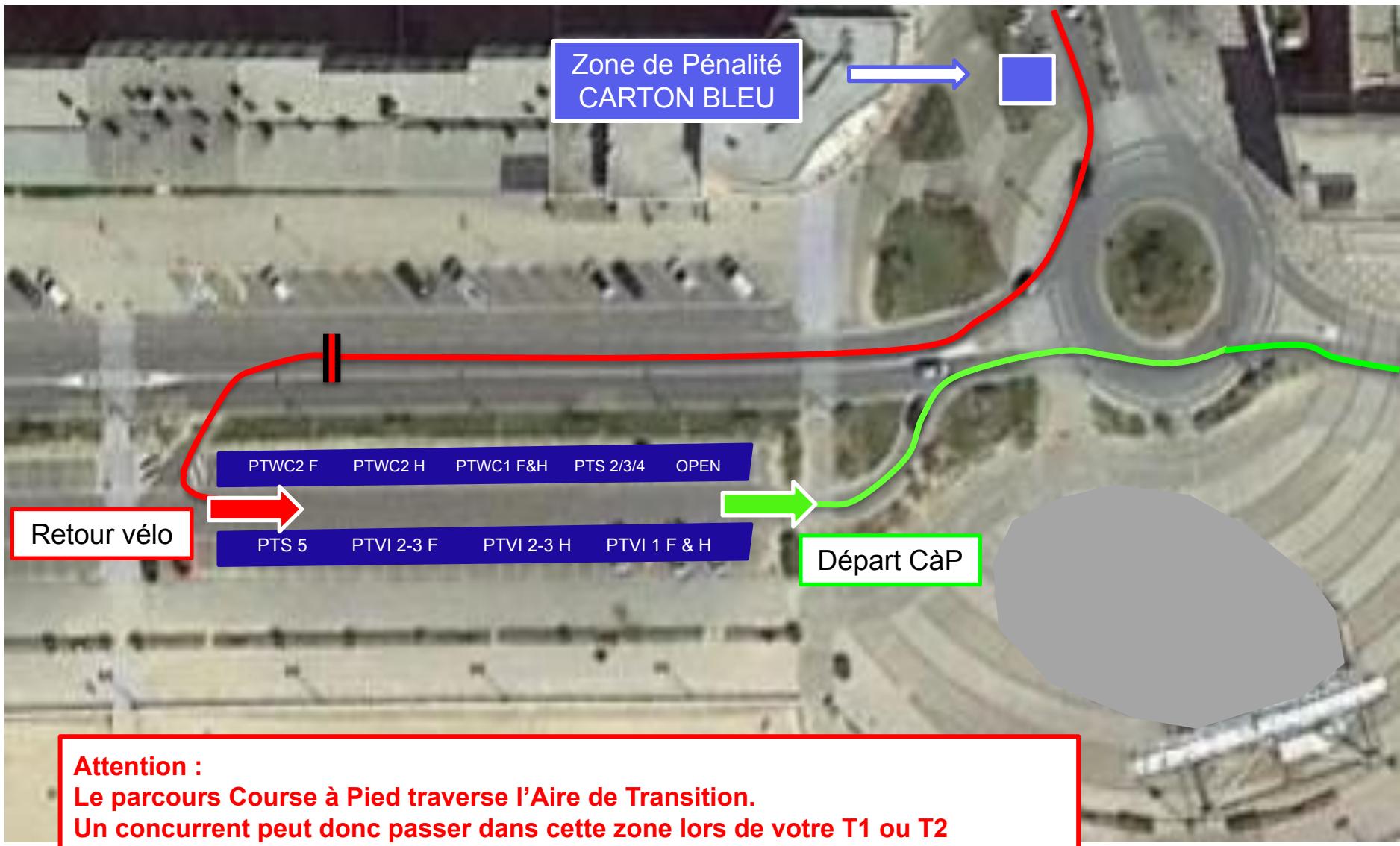


CYCLISME
5 tours = 20 km
(4 km par tour)



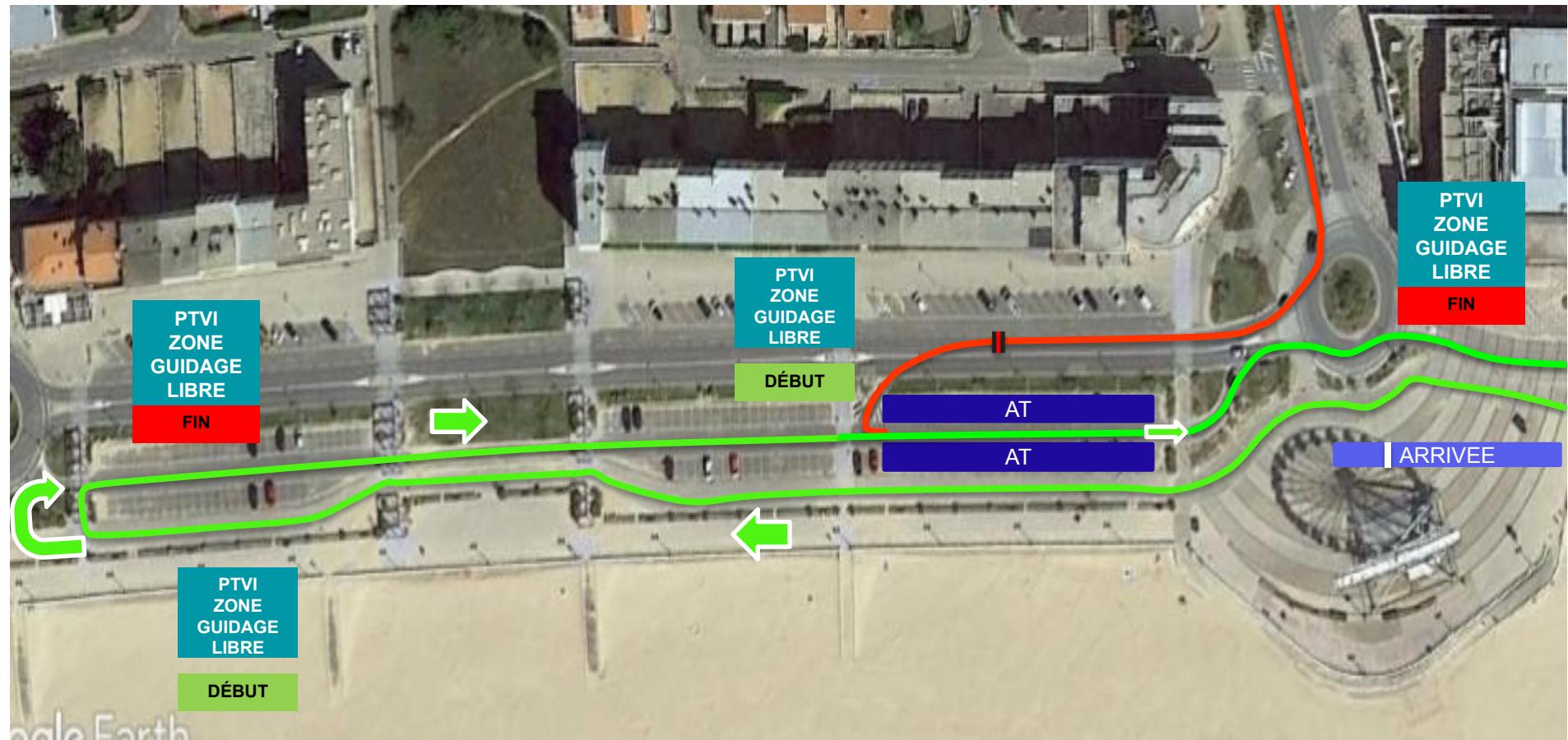
TRANSITION 2

CYCLISME > COURSE À PIED



COURSE A PIED

PARTIE 1/3



COURSE À PIED

PARTIE 2/3



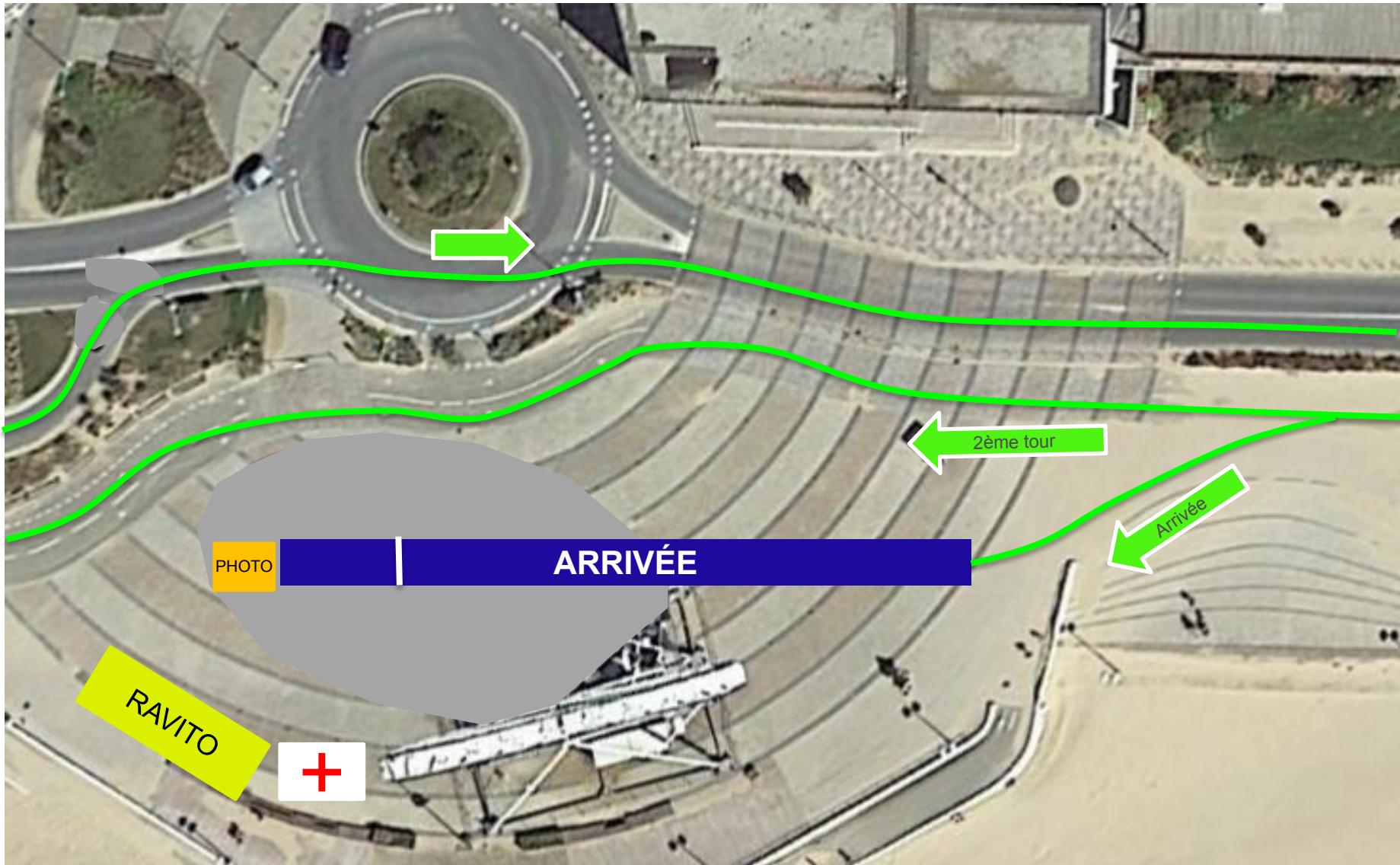
COURSE A PIED

PARTIE 3/3



COURSE À PIED

ACCÈS ZONE ARRIVÉE



CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les podiums auront lieu juste après la validation des résultats par l'Arbitre Principal et le chef de la classification (vers 18h30).

Nous demandons aux athlètes récipiendaires de **se présenter au podium 10 minutes avant** la remise des prix.

La cérémonie protocolaire du Championnat de France Paratriathlon s'organisera dans l'ordre des catégories avec alternance des Femmes et des Hommes, comme suit :

- Catégorie PTWC Femmes puis Hommes
- Catégorie PTS2 Femmes puis Hommes
- Catégorie PTS3 Femmes puis Hommes
- Catégorie PTS4 Femmes puis Hommes
- Catégorie PTS5 Femmes puis Hommes
- Catégorie PTVI Femmes puis Hommes.

Seuls les athlètes classifiables selon les règles World Triathlon et possédant une licence Fédération Française de Triathlon rentreront dans le classement de course, les autres athlètes entreront dans le classement scratch.

>>> Puis, Hymne National en présence des Championnes et Champions

Horaire du protocole 17:30



Contrôle Anti-dopage

S'il est diligenté par les autorités compétentes, les athlètes concernés se verront notifier du contrôle soit par le médecin préleveur, soit par un bénévole désigné.

Ce dernier devra se rendre contrôle, qui se déroulera au [Palais des congrès ODYSSEA 67 Esp. de la Mer, 85160 Saint-Jean-de-Monts](#)

Attention les athlètes doivent :

1. Se munir d'une pièce d'identité et accompagné de son chaperon,
2. Les athlètes «mineurs» doivent être accompagnés d'un adulte.

IMPORTANT :

Si un athlète est récipiendaire, sa présence au protocole est prioritaire par rapport au contrôle Anti-dopage.



LIENS NUMÉRIQUES UTILES

Retrouvez toutes les informations de l'épreuve sur le site de l'organisation

<https://triathlon-vendee.com/triathlon-international-saint-jean-de-monts>

Retrouvez tous les temps de l'épreuve sur le site du chronométreur

<https://www.prolivesport.fr/organisateur/chronometrage-epreuves-sportives.html>

Retrouvez les Réglementations Sportives :

<https://www.fftri.com/la-federation/textes-officiels/>





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

RÈGLES DE COURSES SPECIFICITES PARATRIATHLON

POINTS DE RÉGLEMENTATION

Validation de l'adaptation matérielle :

- **Toutes les adaptations (vélo), liens (PTVI) et autre matériel spécifique doivent être validés par le directeur de la classification nationale et par l'arbitre national de l'épreuve.**

Combinaison :

Si la **combinaison néoprène** est autorisée :

- **épaisseur maximale de 5 mm.**
- **recouvrement de deux parties** de la combinaison n'excédant pas **5 mm**.

Si la **combinaison néoprène** est interdite :

- port d'une **surtenue sans néoprène** autorisé (**ne recouvrent pas les avant bras et les jambes** en dessous du genou).

PTVI1 à PTVI3 :

- **lunettes natation opaques** (PTVI1 uniquement)
- **lunettes vélo-course à pied opaques** (PTVI1 uniquement)
- **lien natation** : attache en corde élastique de couleur voyante de maximum 80cm sans tension
- **vélo tandem** : maximum 2m70 de long et 50cm de large, extrémités et protubérances protégées, un système de freinage pour chaque roue
- **lien de course à pied** : non-élastique



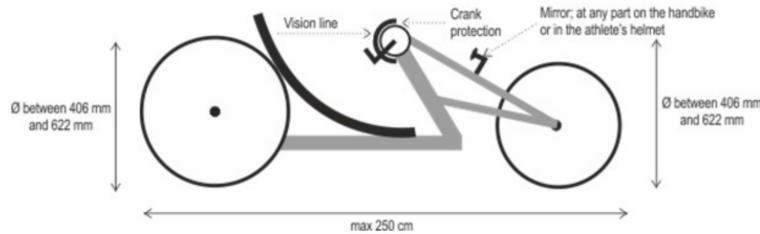
Pour toute question concernant le matériel et les adaptations, n'hésitez pas à contacter l'Arbitre National ou le Responsable de la classification (vous trouverez leurs coordonnées à la fin du diaporama)

PTS2-3-4-5 :

- **Vélo** : extrémités et protubérances protégées, un système de freinage pour chaque roue
- **Prothèses et supports moignons** peuvent être fixés **sur le vélo ou sur l'athlète** mais pas les 2 simultanément

PTWC1 et PTWC2 :

- **“Cale” d'entrejambe de natation (facultatif)** : plastique PVC ou fibre de carbone n'augmentant ni la flottabilité ni la propulsion. Pas d'espacement contenant de l'air. Epaisseur max : 5mm
- **Handbike** : propulsé par les bras, position couchée. L'horizontale de la ligne de mire doit être au-dessus du pédalier quand l'athlète est couché. Miroir fixé au casque de l'athlète ou à l'avant du handbike. Longueur max : 250 cm / largeur max : 75 cm. 2 systèmes de freinage indépendants sur la roue avant. Protection de l'axe du pédalier.



- **Fauteuil de course** : type fauteuil d'athlétisme (2 grandes roues de max 70cm de diamètre et une petite de max 50 cm de diamètre), frein.
- Les paratriathlètes doivent s'assurer que leurs membres inférieurs ont suffisamment de support / contreventement pour les empêcher de glisser ou d'entrer en contact avec le sol pendant l'événement

Un athlète doit porter la **tenue de son club** pendant l'épreuve et lors de la cérémonie protocolaire. La tenue de course et la tenue protocolaire peuvent être différentes.

La tenue de course doit **couvrir le torse à l'avant** et peut être ouverte à l'arrière.

Dans le cas de l'utilisation d'une tenue en deux parties, elles doivent rester jointives et le torse ne doit pas être vu pendant l'épreuve.

Les **bretelles doivent rester sur les épaules** pendant toute l'épreuve.

Les athlètes doivent porter **la même tenue du départ à l'arrivée**.

Les couleurs portées lors des Championnats de France seront toujours **celles du club affilié au sein de la Fédération Française de Triathlon** dans lequel l'athlète est licencié à la date de l'épreuve considérée.

PTVI1-2-3 :

- **Le guide doit porter la même tenue que l'athlète ou une tenue neutre.**

ASSISTANT PERSONNEL (HANDLER)

Sauf exception, seuls les athlètes de la catégorie PTWC ont chacun droit à un “Handler” ou “Assistant Personnel”.

La gestion de l’Assistant Personnel est **de la responsabilité du paratriathlète**.

L’Assistant personnel :

- est présent dans l'**aire de Pré-Transition** pour aider l’athlète à retirer sa combinaison après que les assistants de sortie d’eau de l’organisation aient porté l’athlète jusqu’à son fauteuil de vie ;
- accompagne l’athlète de l’aire de pré-transition **jusqu’à l’AT sans le pousser** (sauf exception mentionnés dans l’exposé de course) puis reste à l’emplacement de l’athlète ;
- est **autorisé à** : aider l’athlète à **mettre ou enlever son matériel, porter l’athlète** lors des transitions, être un **soutien mécanique** dans l’AT, aider au **rangement** du matériel dans l’AT. **Uniquement dans l’emplacement dans l’AT** ;
- **n’est pas autorisé** à effectuer une **action de propulsion** de l’athlète (sous peine de disqualification) sauf cas exceptionnels (mentionnés dans l’exposé de course) ;
- doit **demander l’autorisation** à l’arbitre en charge de l’AT pour pouvoir **quitter ou revenir à l’emplacement** de son athlète.



ENTRÉE DANS L'aire de transition

A l'entrée de l'aire de transition, l'athlète se présente avec :

- son **Assistant Personnel** (catégorie PTWC), identifié par la chasuble fédérale et portant le dossard de l'athlète dont il est le handler.
- son **Guide** (catégorie PTVI1-2-3) identifié par un dossard portant le même numéro que l'athlète et la mention "guide"
- la **tenue de son club**
- son **vélo** (PTS2-3-4-5), son **tandem** (PTVI1-2-3) ou son **handbike** (PTWC1-2)
- son **fauteuil d'athlétisme** et son **fauteuil de vie** (PTWC1-2)
- les **liens de natation et de course à pied** (PTVI1-2-3)
- Les **lunettes opaques de natation et de course à pied** (PTVI1)
- les **étiquettes** de casque, de vélo et de prothèse collées
- le **casque** sur la tête
- le **dossard fixé par 3 points** d'attache sur une ceinture porte dossard
- les **puces** de chronométrage
- les **équipements nécessaires à sa course** et notamment ceux liés à son handicap

Avant le départ de la course, l'athlète vérifie que **seules les affaires de courses restent à son emplacement**. Aucune autre affaire ne sera autorisée dans l'AT (sac de sport, housse de roue...). **Une consigne sera disponible ?**



Le dossard doit être fixé avec **3 points d'attache minimum**, il ne doit être **ni plié, ni coupé**.

Le dossard doit être orienté **vers l'arrière pour la partie vélo et vers l'avant pour la partie course à pied**.

PTWC 1 et PTWC2 :

- un dossard fixé à **l'arrière du handbike** et un autre à **l'arrière du fauteuil de course**. Ils doivent être visibles de l'arrière.
- Les **handlers** doivent porter un T-Shirt ou une **chasuble les identifiant** ainsi qu'un **dossard** avec le numéro de leur athlète.



Chaque athlète recevra **2 puces de chronométrage**.

PTS2-3-4-5 :

- une à chaque cheville/prothèse

PTWC1-2 :

- une sur le handbike
- une à l'avant du fauteuil d'athlétisme

PTVI1-2-3 :

- une pour l'athlète
- une pour le guide



L'athlète **ne peut pas être accompagné par une personne extérieure** à la course (accompagnant, coach, etc...).

L'utilisation de tout **matériel audio est interdit**.

L'assistance physique entre concurrents est interdite.

Temps maximal de course : 2h

PTVI1-2-3 :

- les chiens guide ne sont pas autorisés
- chaque athlète avec guide du même genre, tous 2 licenciés
- 1 seul guide/athlète
- les **guides ne sont pas autorisés à tirer ou pousser les athlètes** pour gagner un avantage
- l'athlète et le guide ne doivent jamais pas être éloignés de plus de 1m50 durant la natation et 50cm durant tous les autres segments de la compétition

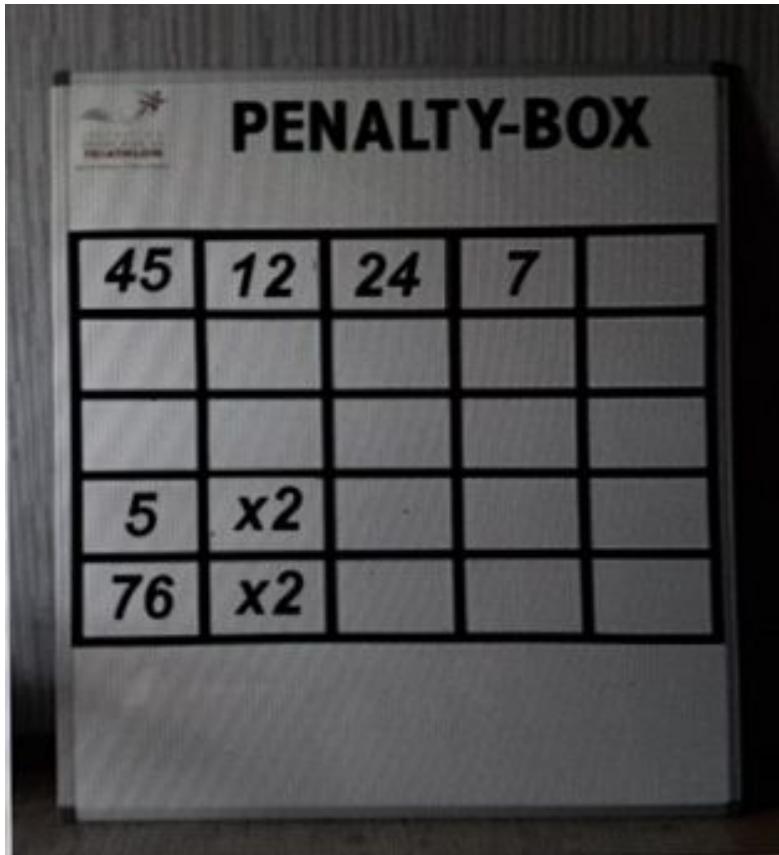
PTVI 1 :

- l'athlète doit porter des **lunettes opaques durant la totalité de l'épreuve**.
Les lunettes opaques de natations sont retirées dans l'emplacement de l'athlète en AT1.
Les lunettes opaques de vélo/course, doivent être utilisées de l'AT1 jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

	Championnat de France Paratriathlon
Départ	Transition 1
Natation	Penalty box
Transition 1	Penalty box
Vélo	Zone de pénalité (cartons bleu)
Transition 2	Penalty box
Course à Pied	Stop & Go (Carton Jaune)

Penalty-box : dans les 300 derniers mètres du parcours course à pied.

Zone de pénalité (drafting) : fin de parcours vélo ou AT2.



La tableau affiche le numéro du dossard de l'athlète

10 secondes dans la Penalty box.

Départ de la Penalty box sur ordre de l'officiel

Exemples de fautes entraînant une pénalité dans penalty box :

- Gêner la progression d'un autre athlète sans faire d'effort pour s'écartier
- Port du casque non attaché ou mal attaché, à l'intérieur de la zone de transition en possession du vélo ;
- Monter sur le vélo avant la ligne de montée ou descendre du vélo après la ligne de descente ;
- Lancer son équipement dans son emplacement ou ranger son équipement en dehors de la zone désignée ;
- Signe distinctif de son emplacement dans la zone de transition ;
- Jeter des déchets ou les équipements sur le parcours en dehors des endroits clairement identifiés, tels que les ravitaillements ou les zones de propreté ;
- Utiliser des poteaux, des arbres ou d'autres éléments fixes pour aider à manœuvrer dans les virages ;

Départ "dans l'eau".

Dans les catégories divisées en **sous classes** (PTVI1, PTVI2 et PTVI3 / PTWC1 et PTWC2) les athlètes concourent avec un départ décalé selon le tableau suivant :

	PTWC1 Men	PTWC2 Men	PTWC1 Women	PTWC2 Women
Sprint triathlon	0:00	+3:08	0:00	+4:04
Sprint duathlon	0:00	+2:51	0:00	+3:42

	PTVI1 Men	PTVI2/PTVI3 Men	PTVI1 Women	PTVI2/PTVI3 Women
Sprint triathlon	0:00	+3:21	0:00	+3:48
Sprint duathlon	0:00	+3:04	0:00	+3:29

* In case a triathlon is modified to a duathlon, duathlon values will be used.

PROCÉDURE DE FAUX DÉPART

Faux départ de la **majorité des athlètes** :

- coups de sifflets répétés
- kayak se plaçant en travers du parcours
- **tous les athlètes retournent sur la ligne de départ**

Faux départ de **1 ou quelques athlètes**:

- l'athlète étant parti en avance reçoit une **pénalité de 10 secondes** notifiée par un carton jaune dans l'AT1.
- durant ces 10 secondes, l'athlète ne peut pas toucher son équipement de course.



TEMPÉRATURE DE L'EAU

Distance	Combinaison obligatoire	Combinaison interdite	Durée max dans l'eau	Annulation si
750m	Température < 18°C	Température > 24,6°C	45min (20min si température entre 30,1°C et 32°C)	Température > 32°C Température < 15°C

Prise de température de l'eau **1h15 avant le départ** de l'épreuve à 60 cm de profondeur au milieu du parcours et à deux autres points de la zone de natation. La température la plus faible est considérée comme la température officielle.

Si la température de l'eau est inférieure à 22°C et la température de l'air est inférieure à 15°C, alors la valeur de la température de course officielle est ajustée selon le tableau ci-contre:

Températures de l'eau (en °C)	de l'air (en °C)									
	15	14	13	12	11	10	9	8	7	
22	18,5	18,0	17,5	17,0	16,5	16,0	15,5	15,0	15,0	Cancel
21	18,0	18,5	17,0	16,5	16,0	15,5	15,0	15,0	15,0	Cancel
20	17,5	17,0	16,5	16,0	15,5	15,0	Cancel	Cancel	Cancel	Cancel
19	17,0	16,5	16,0	15,5	15,0	Cancel	Cancel	Cancel	Cancel	Cancel
18	16,5	16,0	15,5	15,0	Cancel	Cancel	Cancel	Cancel	Cancel	Cancel
17	16,0	15,5	15,0	Cancel						
16	15,5	15,0	Cancel							
15	15,0	Cancel								

Pour toutes **autres conditions** (vents, courant, pluie, ...), le délégué technique référent, en relation avec l'arbitre principal et les services de secours, **peut adapter la distance de la partie natation.**

Si des paratriathlètes n'ont pas terminé leur natation dans le temps limite (45min) et sont à plus de 100m de la sortie d'eau, ils doivent immédiatement être sortis de l'eau.



Les athlètes peuvent **se reposer en point fixe** en utilisant le fond ou un objet immobile. En cas d'**urgence**, un athlète doit **lever un bras et appeler à l'aide**.

Les **aides artificielles sont interdites** (plaquettes, palmes, tuba, gilets, flotteurs...).

Toutes les **prothèses et/ou orthèses sont interdites** à l'**exception des “cales” de genoux** approuvées (PTWC).

Les concurrents doivent porter le **bonnet de bain numéroté fourni par l'organisateur**.

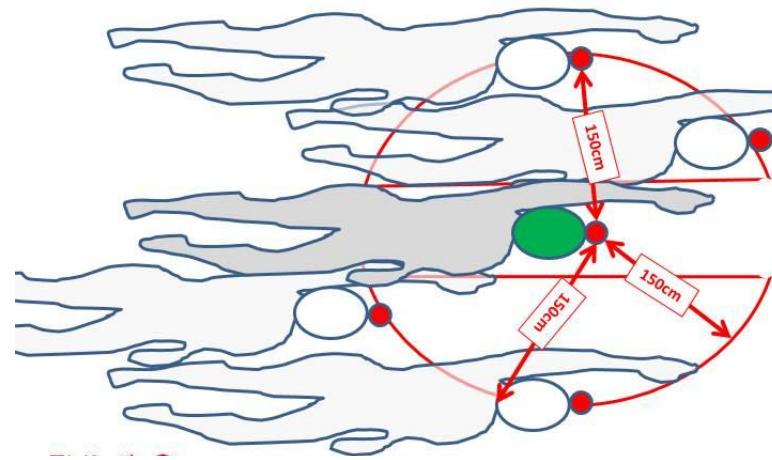


PTWC :

- l'utilisation de "cales"/liens pour tenir les jambes ensemble et/ou tendues est **autorisée.**
- l'utilisation d'un **bas de combinaison néoprène** est toujours **autorisée.**

PTVI :

- L'athlète doit être **lié à son guide** avec lien natation fixé à n'importe quel partie du corps.
- **Séparation max : 1m50** de la tête du guide à la tête de l'athlète.
- **A aucun moment, le guide peut mener ou propulser l'athlète** vers l'avant en tirant ou en poussant.
- **La tête du guide** peut se trouver à n'importe quel endroit à l'intérieur des **2 demi-sphères** sur les côtés de l'athlète (cf dessin). S'il est en dehors de cette zone → faute



2 zones dans l'aire de pré-transition :

- la zone la plus proche de l'eau avec les **fauteuils de vie** des athlètes PTWC
- la zone pour les PTS2-3-4-5, avec des **chaises numérotées de 1 à 9 + 0**. Les athlètes qui en ont besoin devront **déposer (ou faire déposer)** leur **prothèses ou béquilles** sur la **chaise portant le même numéro que le dernier chiffre de leur dossard** (par exemple, chaise n°7 pour le dossard 437) avant le départ.

Les concurrents des catégories PTWC, PTS2-3-4-5 peuvent **enlever leur combinaison** de natation dans cette zone.

Les athlètes des catégories PTVI1-2-3 ne peuvent pas utiliser l'aire de pré-transition.

Seuls les assistants personnels d'athlètes PTWC sont autorisés à aider leur paratriathlète dans cette zone.

PTWC:

- **Fauteuil de vie avec freins fonctionnels** pour aller **de la pré-transition à l'aire de transition.**

PTS2-3-4-5 :

- **Interdit de sauter sur une jambe** entre l'aire de pré-transition et l'aire de transition. Les athlètes amputés d'un membre inférieur doivent obligatoirement utiliser des béquilles ou prothèses entre la pré-transition et la transition.
- **Aucun équipement ne peut être laissé dans la zone de pré-transition** une fois que l'athlète est sorti de cette zone.
- **Les cales de pédales automatiques adaptées sur une prothèse ou sur des chaussures enfilées sur des prothèses** sont autorisées dans l'aire de transition si elles sont **couvertes d'un revêtement antidérapant**.

Chaque concurrent dispose d'une **chaise** à son emplacement dans l'aire de transition.

Le **transport** de la combinaison natation, du bonnet et des lunettes est **effectué par l'athlète** (ou handler pour PTWC) qui doit la déposer à son emplacement.

Aucun matériel (vélo, combinaison, chaussures, fauteuil,) **ne doit dépasser de l'emplacement** de l'athlète (délimité au sol) sous peine de recevoir une pénalité.

Les déplacements avec le vélo s'effectuent à **pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée** (sauf PTWC).

Une ligne au sol **délimite l'entrée (descente vélo) et la sortie (montée vélo) de l'aire de transition.**

PTWC :

- **port du casque obligatoire** à partir de l'AT1 et jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Aspiration Abri (drafting) interdit.

Les concurrents **ne sont pas autorisés à se situer dans la zone d'Aspiration Abri** (définie ci-après) d'un vélo, d'une moto ni de tout autre véhicule motorisé.

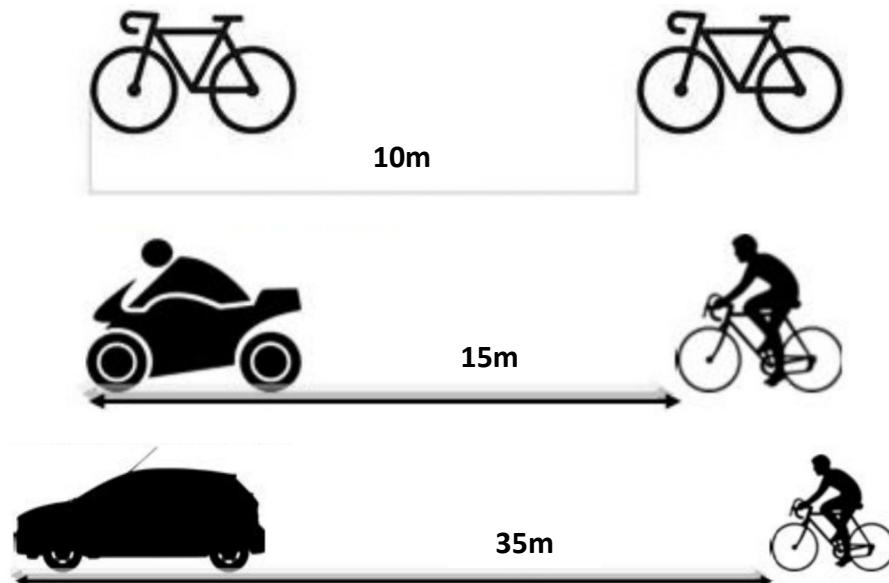
Un athlète est dépassé quand la **roue avant d'un autre athlète dépasse la sienne**.

Un maximum de **20 secondes** est autorisé pour traverser la zone d'un athlète **doublé**.

Si un carton bleu vous est présenté, vous serez sanctionné d'**1 min de pénalité effectuer dans la zone de pénalité**.

Attention :

2 cartons bleus = disqualification



Respect du code de la route.

Interdiction formelle de couper les lignes blanches ou les séparations de zones signalées par des cônes (notamment zones en aller-retour).

Port casque de cyclisme, jugulaire fixée et ajustée, **jusqu'au dépôt du vélo** dans l'aire de transition.

PTWC :

- l'athlète doit s'arrêter complètement avant la ligne de montée vélo en transition 1 et attendre le signal “go” de l'arbitre pour repartir. Même chose avant la ligne de descente vélo en AT2.

L'athlète **ne peut pas utiliser d'éléments extérieurs** (barrières, arbres, poteaux, etc..) pour s'aider dans les virages.

PTS2-3-4-5 :

- port du **casque cycliste interdit** sur toute la partie pédestre.

PTVI

- port du **casque cycliste interdit** sur toute la partie pédestre.
- chaque athlète doit être **lié à son guide** avec le **lien de course à pied**.
- **Le guide n'est pas autorisé à pousser, tirer ou propulser** les athlètes afin de gagner un avantage dans sa direction de course à n'importe quelle étape d'une compétition
- **Zone de guidage libre** : contact autorisé **10 mètres avant et après** un poste de ravitaillement, un **virage serré**, ou toute autre **section du parcours de course déterminée par le Délégué Technique** et indiquée au briefing de l'athlète;

PTWC1-2 :

- **le port du casque est obligatoire** sur la partie course à pied (fauteuil d'athlétisme).
- **drafting interdit derrière véhicule** (carton bleu).
- **l'athlète qui double** doit s'assurer d'avoir **complètement dépassé** le fauteuil du concurrent **avant de se rabattre**.



Le pointage manuel du corps arbitral prévaut sur le pointage électronique en cas d'arrivée au sprint.

Le dossard doit être orienté vers l'avant et **lisible lors du passage de la ligne d'arrivée.**
Une absence totale de dossard à l'arrivée est disqualifiante.

Un concurrent doit rester vigilant sur le fait de **conserver sa numérotation officielle visible** afin de permettre son classement.

En cas de doute, le concurrent doit **revenir auprès de l'arbitrage** afin de confirmer sa numérotation.

PTS2-3-4-5 :

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où **une partie de torse passe à la verticale la ligne d'arrivée.**

PTVI1-2-3 :

- Lorsque l'athlète franchit la ligne d'arrivée, **le guide doit être à côté ou derrière le paratriathlète**, mais pas plus loin que la distance de séparation maximale requise de **0,5 mètre.**

PTWC1-2 :

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où **le centre de l'axe de la roue avant du fauteuil d'athlétisme passe à la verticale la ligne d'arrivée.**

Le **pointage manuel du corps arbitral prévaut sur le pointage électronique** en cas d'arrivée au sprint.

Un concurrent doit rester vigilant sur le fait de **conserver sa numérotation officielle visible** afin de permettre son classement.

En cas de doute, le concurrent doit **revenir auprès de l'arbitrage** afin de confirmer sa numérotation.

PTS2-3-4-5 :

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où **une partie de torse passe à la verticale la ligne d'arrivée**.

PTVI1-2-3 :

- Lorsque l'athlète franchit la ligne d'arrivée, le **guide doit être à côté ou derrière le paratriathlète**, mais pas plus loin que la distance de séparation maximale requise de **0,5 mètre**.

PTWC1-2 :

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où le **centre de l'axe de la roue avant du fauteuil d'athlétisme passe à la verticale la ligne d'arrivée**.



Délégué Technique : alebail@fftri.com

Responsable Classification : cmazure@fftri.com

Arbitre National : hmarguin@fftri.com

